

1 varier les prix par type de bâtiment. Cette méthodologie a permis de préciser les
2 coûts pour les bâtiments ciblés en remplaçant l'extrapolation des kVA à partir
3 d'une courbe dont l'analyse datait de la fin des années 1980 par une analyse
4 détaillée du coût par type de bâtiment. Les nouvelles études assurent une
5 meilleure représentativité par rapport aux projets de construction actuels pour ce
6 genre d'habitation et apportent des précisions notables quant à l'évaluation des
7 coûts par bâtiment.

3.3 Prix par bâtiment proposés

8 Les prix par bâtiment représentent le différentiel entre le coût en souterrain et le
9 coût en aérien évalués à partir d'une ingénierie détaillée par type de bâtiment.
10 Ces prix ont été déterminés à partir des coûts unitaires établis au 31 mars 2006,
11 des pourcentages de frais divers et des provisions de 2006 appliqués selon la
12 grille de calcul apparaissant à l'annexe VII des conditions de service amendées.
13 Conformément à la décision D-2006-116, la provision pour le réinvestissement
14 en fin de vie utile en souterrain a été prise en compte dans l'établissement de
15 ces prix unitaires.

16 Tel qu'ils apparaissent au tableau 4, les prix par bâtiment en 2006 varient de
17 713 \$ à 8 384 \$ selon le type de bâtiment, si la ligne principale est aérienne et de
18 2 499 \$ à 15 531 \$ si une ligne principale souterraine est plutôt demandée.

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3535-2004</i>
<i>PHASE 2</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>23 MAI 2007</i>
Pièces n°: <i>D-16</i>

1
2
3
4

TABLEAU 4
PRIX PAR BÂTIMENT ²⁴ POUR UNE OPTION DE LIGNE SOUTERRAINE
À LA DEMANDE DE PROMOTEURS
EN 2006

Type de bâtiment	Option ligne locale souterraine et ligne principale aérienne	Option lignes locale et principale souterraines
Maison isolée 600 A	6 251 \$	10 717 \$
Maison isolée 400 A	1 853 \$	5 069 \$
Maison isolée 200 A	1 336 \$	4 016 \$
Maison Jumelée	1 229 \$	3 373 \$
Maison en rangée	713 \$	2 498 \$
Duplex	2 754 \$	5 612 \$
Triplex	2 482 \$	6 234 \$
Multiplex 4 logements	3 059 \$	7 347 \$
Multiplex 5 logements	5 851 \$	11 211 \$
Multiplex 6 logements	6 288 \$	11 648 \$
Multiplex 7 logements	8 218 \$	14 471 \$
Multiplex 8 logements	8 384 \$	15 531 \$

5
6
7
8
9
10
11
12

L'écart significatif de prix entre les deux options s'explique principalement par le fait que le coût de la mise en place d'une ligne principale en souterrain est beaucoup plus important pour les équipements électriques et que les ouvrages civils sont inclus dans les prix unitaires de la ligne principale alors que pour la ligne locale, seuls les travaux électriques sont réalisés par le Distributeur. C'est pourquoi la proposition d'utiliser deux listes de prix unitaires plutôt qu'une permettrait d'offrir une option souterraine à moindre coût.

²⁴ Le détail des prix par bâtiment pour une ligne locale figure à l'annexe 3 de ce document tandis que le détail pour une ligne principale se retrouve à l'annexe 4.

1 Pour ce qui est de la variation des prix par type de bâtiment, elle s'explique
2 principalement par la variation du besoin de puissance en kVA des différents
3 bâtiments²⁵.

4 Tel que mentionné précédemment, pour les maisons isolées de 200 A, 400 A et
5 600 A dont la largeur moyenne de façade excède 30 mètres, le Distributeur
6 propose d'appliquer la méthode détaillée plutôt que des prix par bâtiment
7 puisque l'ajout d'équipements est nécessaire pour contrer les chutes de tension
8 éventuelles et d'autres supports de câbles sont requis pour ces distances en
9 aérien.

3.4 Comparaison avec les prix par logement proposés en phase I

10 Comme il appert au tableau 5, voici comment se comparent les prix par logement
11 proposés en phase I (une fois convertis en prix par bâtiment) aux prix proposés
12 en phase II.

²⁵ Voir tableau A3-1 à l'annexe 3.

TABLEAU 5
PRIX PAR BÂTIMENT POUR UNE OPTION DE LIGNE SOUTERRAINE
(PHASES I²⁶ ET II)

Type de bâtiment	Phase I ^{note 1}	Prix pour les fins de comparaison entre la phase II et la phase I	Phase II	
	Option lignes locale et principale souterraines	Option lignes locale et principale souterraine ^{note 2}	Option ligne locale souterraine et ligne principale aérienne	Option lignes locale et principale souterraines
Maison isolée 600 A	5 998 \$	9 824 \$	6 251 \$	10 717 \$
Maison isolée 400 A	5 031 \$	4 425 \$	1 853 \$	5 069 \$
Maison isolée 200 A	4 437 \$	3 480 \$	1 336 \$	4 016 \$
Maison Jumelée	3 360 \$	2 844 \$	1 229 \$	3 373 \$
Maison en rangée	2 814 \$	2 142 \$	713 \$	2 499 \$
Duplex	4 216 \$	5 041 \$	2 754 \$	5 812 \$
Triplex	4 989 \$	5 484 \$	2 482 \$	6 234 \$
Multiplex 4 logements	5 184 \$	6 490 \$	3 059 \$	7 347 \$
Multiplex 5 logements	5 605 \$	10 139 \$	5 851 \$	11 211 \$
Multiplex 6 logements	5 346 \$	10 576 \$	6 288 \$	11 648 \$
Multiplex 7 logements	5 152 \$	13 220 \$	8 218 \$	14 471 \$
Multiplex 8 logements	5 888 \$	14 101 \$	8 384 \$	15 531 \$

Note 1 : la valeur de la ligne principale est incluse dans le prix selon une proportion de 80 %

Note 2 : prix si la valeur de la ligne principale de la phase II était incluse avec le prix de la ligne locale selon une proportion de 80 %

Plusieurs facteurs expliquent les écarts de prix par bâtiment entre les phases I et II :

- En phase I, les prix unitaires étaient établis à partir d'analyse de projets réalisés en 2003 et 2004 pour les maisons unifamiliales de 200 A et une extrapolation du nombre de kVA consommés à partir d'une courbe s'appuyant sur des paramètres historiques. Des analyses plus approfondies ont permis de constater qu'ils n'étaient pas suffisamment représentatifs. Cette extrapolation a été remplacée en phase II par l'ingénierie complète en aérien et souterrain pour chaque type de bâtiment, ce qui améliore grandement la précision des coûts.

²⁶ Voir le tableau 3 pour la conversion des prix par logement de la phase I en prix par bâtiment.

1

2 • Elle répond aux attentes exprimées par certains promoteurs en offrant
3 deux options en souterrain plutôt qu'une seule qui s'avérait plus
4 dispendieuse.

5 • L'ajout des prix par bâtiment et des prix par mètre supplémentaire en
6 souterrain aux Tarifs et conditions du Distributeur améliore l'information
7 utile à la compréhension de la contribution payable par les promoteurs
8 résidentiels.

9 • L'utilisation de prix unitaires pour la majorité des projets des promoteurs
10 résidentiels permet un traitement plus rapide de la demande
11 d'alimentation.

12 Globalement, la proposition contribue à une meilleure communication avec les
13 promoteurs et une meilleure compréhension de leur contribution.

4.1.2 Impacts pour le Distributeur

14 L'abolition de la règle du remboursement des contributions des promoteurs
15 assure une cohérence de traitement de l'ensemble des options et un partage
16 équitable des coûts entre le demandeur et l'ensemble de la clientèle.

17 L'utilisation des prix unitaires simplifie le traitement de la demande et assure une
18 uniformité dans l'application. De plus, elle permet d'éviter des coûts d'ingénierie
19 supplémentaires de l'ordre de 1 M\$. La nouvelle méthodologie pour
20 l'établissement des prix unitaires facilite également leur mise à jour et permet de
21 s'adapter rapidement aux conditions du marché de la construction.

4.2 Impacts monétaires

22 En phase I, sur la base des ententes signées en 2004, le Distributeur avait
23 indiqué que la proposition engendrerait vraisemblablement des contributions

1 additionnelles de l'ordre de 5,4 M\$²⁹. Cet impact s'expliquait par l'abolition de la
2 règle du remboursement du coût en souterrain, l'actualisation des prix unitaires
3 en usage (hausse de 8,6 M\$) et une décroissance du volume estimée à 25 %
4 (diminution de 3,2 M\$). Il est à noter que les prix en usage à ce moment sont
5 toujours en force en 2006 ; donc l'année 2004 demeure représentative.

6 Le Distributeur rappelle que sa proposition initiale portait sur des prix unitaires
7 qui intégraient la portion de ligne de distribution locale et principale en un seul
8 prix. La proposition actuelle offre aux promoteurs un choix entre une ligne de
9 distribution locale souterraine et une ligne de distribution principale aérienne ou
10 une ligne de distribution locale et principale souterraine. Un fort pourcentage des
11 projets retenus par les promoteurs porte sur l'option de ligne de distribution
12 locale souterraine et ligne de distribution principale aérienne. Comme cette
13 option est moins coûteuse, les contributions des promoteurs en sont diminuées.

14 Par contre, suite à la décision D-2006-116, les prix unitaires maintenant
15 proposés intègrent une provision pour le réinvestissement en fin de vie utile, tout
16 comme les prix actuellement en usage, mais par rapport à la phase I, l'ajout de
17 cette provision représente une augmentation de la valeur des contributions
18 finales estimées à 3,1 M\$.

19 Globalement, si les projets de 2004 étaient reconduits (sans baisse de volume),
20 le Distributeur estime les impacts globaux de sa proposition amendée à 5,2 M\$
21 annuellement en comparaison des règles et prix actuellement en usage, soit
22 3,4 M\$ de moins que l'impact estimé en phase I de 8,6 M\$.

23 De plus, sur la base des valeurs proposées en 2006, le Distributeur estime que le
24 maintien de la règle de remboursement prévue à l'article 53.2 actuel
25 représenterait environ 3,5 M\$ de moins de contributions pour les promoteurs, et
26 ce, au désavantage de l'ensemble de la clientèle qui assumerait alors cette

²⁹ Voir la pièce HQD-3, document 7 page 3, déposée à la phase I.